

## AVIS DE CONCOURS

### 1<sup>ère</sup> Année de la Licence Professionnelle: Entraînement Sportif

L'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports organise, du **24 au 26 juillet 2018**, le concours d'accès à la première année de la licence professionnelle filière **Entraînement Sportif**, au titre de l'année universitaire **2018/2019**.

**Nombre de places : 40 places**

#### Conditions de candidature

- Baccalauréat scientifique (Baccalauréat toutes séries pour les sportifs de haut niveau).
- Année d'obtention du Baccalauréat : **2018, 2017 et 2016**
- Vécu sportif justifié

#### Candidature

Préinscription en ligne obligatoire ([www.irfc.ma](http://www.irfc.ma)) et présentation d'un dossier de candidature constitué de :

- Formulaire de candidature (à imprimer et signer à la fin de la préinscription en ligne)
- Copie légalisée du Baccalauréat et du relevé de notes global du Baccalauréat pour les titulaires du baccalauréat 2016, 2017 et 2018 (session normale)
- Copie légalisée de la licence fédérale et des pièces justificatives de la performance sportive
- Copie légalisée de la carte nationale d'identité

#### Modalités d'admission

- Présélection sur dossier (400 candidats convoqués à passer le concours)
- Epreuves relatives à la spécialité sportive et ses aptitudes physiques spécifiques (120 candidats admissibles)
- Epreuves écrites de 3 heures : Dissertation et Résumé en français (60 candidats admissibles)
- Epreuve orale en français (40 candidats admis).

A l'issue de chaque étape du concours, les candidats sont classés selon la moyenne pondérée des notes obtenues dans les épreuves déjà passées.

#### Dates importantes

- Vendredi 13 juillet 2018 avant 16h00 : Dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature
- Vendredi 20 juillet 2018 : Publication de la liste des candidats convoqués au concours ([www.irfc.ma](http://www.irfc.ma))
- Vendredi 27 juillet 2018 : Publication de la liste des candidats définitivement admis ([www.irfc.ma](http://www.irfc.ma))
- Jeudi 06 septembre 2018 avant 16h00 : Dernier délai pour l'inscription des candidats admis

#### Pour les candidats n'ayant pas encore passé la session de rattrapage du baccalauréat

- Ces candidats doivent déposer leurs dossiers de candidature décrit ci-dessus, sans le diplôme et le relevé de notes, avant le 13 juillet 2018 à 16h00. Toutefois, ils doivent les compléter après avoir passé la session de rattrapage, en envoyant un relevé de notes global scanné à l'adresse électronique suivante : [contact@irfc.ma](mailto:contact@irfc.ma), **avant le 20 juillet 2018 à 12h00**. Passé ce délai, les dossiers de candidature non complétés seront rejetés.
- Pour ceux admis à passer le concours, la présentation d'une copie conforme du relevé de notes et du diplôme du baccalauréat est obligatoire le jour du concours.

#### **IMPORTANT :**

- Les dossiers de candidature doivent être directement déposés au service des affaires estudiantines, Centre National des Sports Moulay Rachid (CNSMR), km 12, route de Meknès, salé (à proximité de Dar Sikka), de 9h à 16h.
- Les listes des candidats convoqués à chaque étape du concours seront publiées sur le site web ([www.irfc.ma](http://www.irfc.ma)). Cette publication est considérée comme étant une convocation à passer l'épreuve suivante.
- Les candidats convoqués à passer le concours doivent présenter, le jour du concours, un certificat médical attestant l'aptitude physique, pour les autoriser à passer les épreuves sportives.
- La liste des candidats définitivement admis sera publiée sur le site web ([www.irfc.ma](http://www.irfc.ma)) et au CNSMR.
- Les enseignements sont dispensés en langue française et le régime d'études n'est pas interne.